



## Rapport d'instruction

**Dossier ADEME N°:**

1328C0119

**Dossier OEC/CTC N°:**

13068

<b>Maître d'ouvrage - raison sociale</b>	<b>Corstyrène</b>		
<i>Adresse</i>	Route d'Antisanti, 20 270 ALERIA		
<i>CODE NAF</i>	2221Z		
<i>SIRET</i>	49712033700017		
<i>Responsable Légal</i>	M. GUILLOT Clithen		
<b>Opération</b>	Implantation d'un gazéificateur bois énergie pour la production de vapeur sur le site de Corstyrène		
<b>Lieu de réalisation</b>	ALERIA		
<b>Date prévisionnelle de réalisation</b>	janv-15		
<b>CPER 2007-2013</b>			
<b>Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER</b>	non		
<b>Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle</b>	oui		
<b>Instructeurs :</b>			
<b>ADEME :</b>	LEGRAND Christophe	<b>OEC/CTC :</b>	MARIANI Christian
<b>Gestionnaires :</b>			
<b>ADEME :</b>	ELORRIAGA Julie	<b>OEC/CTC :</b>	

ADEME		OEC / CTC	
<b>Date de la demande</b>	10/07/2013	<b>Date de la demande</b>	10/07/2013
<b>Date de réception</b>	11/07/2013	<b>Date de réception de la demande</b>	15/07/2013
<b>Date d'accusé de réception</b>	18/07/2013	<b>Date AR du dossier complet</b>	

<b>Date du Comité de Gestion</b>	18/11/2013
----------------------------------	------------

**MAITRE D'OUVRAGE**

Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du	Moyenne
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

## PRESENTATION DU PROJET

### Présentation et Contexte du projet:

L'entreprise Corstyrène fabrique des produits d'isolation pour le secteur du bâtiment. Elle est à ce titre très sensible aux économies d'énergies, et est aussi très innovante et exemplaire en matière de développement des énergies renouvelables et de gestion et réduction des déchets.

Face à l'augmentation tarifaire des énergies fossiles, la société Corstyrène a souhaité analyser l'opportunité de mise en œuvre d'un équipement de production d'énergie à partir de biomasse.

Les consommations annuelles en gaz propane du site atteignent 850 000 litres (soit 450 tonnes de gaz) pour assurer les besoins en vapeur des unités de production de polystyrène.

L'unité de gazéification a pour objectif de couvrir la totalité des besoins en vapeur du process de l'usine (hors période d'indisponibilité).

### Le Projet :

L'opération consiste à mettre en place sur le site de Corstyrène à Aléria un procédé de production d'énergie (2 MW vapeur) par gazéification du bois (lit fixe co-courant) totalisant 5 493 MWh annuels, le complément étant assuré par la chaudière gaz qui sera maintenu en appoint et en cas de panne.

L'intérêt d'un gazéificateur par rapport à une chaudière bois réside dans une plus grande souplesse d'utilisation entre les phases de besoin maximal et réduit permettant de substituer 91% de gaz contre 68% pour la variante chaudière bois.

Corstyrène s'approvisionnera en plaquettes de bois auprès de la SAEML Corse Bois Energie (un projet de contrat a été fourni par Corstyrène). Le risque de rupture d'approvisionnement en plaquette même s'il ne peut être totalement exclu est peu probable, Corse Bois Energie ayant depuis plusieurs années constitué un stock tampon suffisant et par ailleurs très proche géographiquement.

Ce projet, lauréat de l'Appel à Candidature "25 chaudières bois pour la Corse" lancé en Juin 2012 participe au développement de la filière bois-énergie régionale en cours de restructuration, et dont le potentiel est très important. De plus il concourt à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du SRCAE en terme de production d'énergie renouvelable, mais également de protection de la qualité de l'air.

En effet, cette opération est particulièrement exemplaire car elle utilisera un système de gazéification de filtration des fumées plus performant que ce qu'exige la réglementation lui permettant de diviser par 3 ses rejets de particules.

Les retombées économiques seront elles quasiment neutres, puisqu'à la diminution de la consommation de gaz importé, sera compensée par la fourniture de plaquettes produites à Aghione.

## CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
---------	---------------

**MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS****ADEME**

Avis favorable. Suite à la faisabilité démontrée par l'étude technico-économique, cette opération est éligible et permettra d'éviter chaque année l'émission de près de 1 400 tonnes de CO2 dans l'atmosphère. Cette opération s'inscrit par ailleurs dans le cadre de l'Appel à Candidatures "25 chaufferies bois pour la Corse" et sera suivi en tant que projet démonstrateur.

**CTC / OEC**

Favorable. L'étude devrait permettre d'envisager le remplacement du gaz par le bois.

## ANNEXE 1- Annexe TECHNIQUE

Décision N° 1328C0119

Dossier PRODEME N°13068

<b>Contexte :</b>	<p>L'entreprise Corstyrène a répondu à l'Appel à Candidatures "25 chaufferies bois pour la corse". Dans un premier temps l'opportunité de mise en œuvre d'un équipement de production d'énergie à partir de la biomasse à été analysé grâce à une étude. Celle-ci s'étant avérée positive aussi bien techniquement que financièrement, Corstyrène décide aujourd'hui de solliciter une aide afin de réaliser cet investissement</p>
<b>Lieu de réalisation :</b>	Usine de production Corstyrène - Route d'Antisanti - 20 270 ALERIA
<b>Description technique de l'opération :</b>	<p>Implantation d'une chaufferie bois produisant de la vapeur destinée au process industriel. La chaufferie bois se substituera alors à la chaufferie gaz et permettra de valoriser les déchets de bois produits sur le site.</p> <p>De plus, afin de stocker et de préparer les plaquettes servant de combustible, un silo sera réaliser ainsi qu'un convoyeur.</p>
<b>Contenu du rapport final</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- une description technique de l'installation illustrée par des photos (en format informatique) avec une présentation des différents équipements avec le fournisseur associé (chaudière, traitement de fumées, alimentation, silo, etc.)</li><li>- le procès-verbal de réception définitive des travaux attestant le bon fonctionnement de l'installation</li><li>- pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), un rapport de mesure des émissions de poussières selon la méthode normalisée et démontrant la conformité au paragraphe 3.2 de la présente annexe technique.</li></ul> <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>

**ANNEXE 2 - Annexe Financière**

Décision N° 1328C0119  
Dossier PRODEME N° 3068

**1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles**

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
<b>Missions</b>		
Construction bâtiment/silo	208 400,00	208 400,00
Gazéifieur 2 MW	398 500,00	398 500,00
Convoyeur et soli actif	95 040,00	95 040,00
Coûts connexes chaufferie	54 100,00	54 100,00
Equipement pour séchage plaquettes	75 400,00	75 400,00
Benne FMA	0,00	0,00
Achat chargeur	45 000,00	0,00
Ingénierie-OPC-contrôle	122 702,00	116 402,00
Chaudière appoint-secours	280 000,00	280 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 279 142,00</b>	<b>1 227 842,00</b>

**2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide**

Le bénéficiaire est assujéti à la TVA.

**2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)**

Coût admissible	1 227 842,00 €
Coût solution de référence (chaudière gaz)	280 000,00 €
<b>► Total</b>	<b>947 842,00 €</b>

**2.2 - Détermination du montant de l'aide**

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide PRODEME + FEDER maximale
Implantation du gazéificateur	947 842,00	55%	519 544,00
<b>TOTAL</b>	<b>947 842,00</b>	<b>55%</b>	<b>519 544,00</b>

**2.3 - Récapitulatif**

	Coût de l'étude (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide ADEME (en €)	Aide FEDER (en €)
Installation d'un gazéificateur et d'un brûleur mixte	1 279 142	947 842	947 842	259 772	259 772
<b>TOTAL</b>	<b>1 279 142</b>	<b>947 842</b>	<b>947 842</b>	<b>259 772</b>	<b>259 772</b>

**3 - Plan de financement prévisionnel de l'opération (sur le coût admissible)**

FEDER	259 772 €	27,4%
ADEME	259 772 €	27,4%
Bénéficiaire	428 298 €	45,2%
<b>TOTAL</b>	<b>947 842 €</b>	<b>100,0%</b>

FEDER	259 772 €	20,3%
ADEME	259 772 €	20,3%
Bénéficiaire	759 598 €	59,4%
<b>TOTAL</b>	<b>1 279 142 €</b>	<b>100,0%</b>